

L'an deux mil vingt-et-un, le huit décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain SOUVRAIN, Maire

Date de convocation : 02/12/2021

PRESENTS : MM(es) Alain SOUVRAIN, Anne CHESNESEC, Michel DUFOUR, Raphaël GUILLOT, Sébastien BIETT, Philippe HUE, Laurent LAROCHE, , Baptiste MALLANGEAU, , Jean-Pierre REBOURS, Virginie RENO, Evelyne SERREAU

ABSENT(ES) EXCUSE(ES) : Myriam LELONG (procuration à Alain SOUVRAIN) et Anne PRIGENT (procuration à Virginie RENO)
Mme Virginie RENO a été nommée secrétaire.

D 43-2021 Transfert à la CATV des biens immeubles de la commune de Coulommiers-la-Tour affectés à l'assainissement des eaux usées

Approbation (12 pour – 1 abstention) de la mise à disposition à la Communauté d'agglomération Territoires Vendomois, par procès-verbal de transfert, à compter du 1^{er} janvier 2020, des ouvrages d'assainissement des eaux usées, suite au transfert de compétence.

D 44-2021 Mise en place du guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU)

Les élus approuvent à l'unanimité, l'avenant n° 2 de la convention de service commun qui a pour objet de prévoir et d'organiser la mise en place de la dématérialisation des actes et autorisations d'urbanisme. La télé-procédure dénommée guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU) sera opérationnelle au 1^{er} janvier 2022. Cette mise en place nécessite que le télé-service soit accompagné de conditions générales de son utilisation (CGU). Les CGU sont un document contractuel qui régit les modalités d'utilisation du site et lient l'utilisateur à l'éditeur. Toute personne qui utilise le site doit en respecter les conditions générales d'utilisation.

D 45-2021 Avenant à la convention de service VALDEM

La réglementation et les filières évoluant, le syndicat ValDem, afin de se conformer à l'augmentation des coûts de traitement, a décidé de modifier les modalités du service de collecte des déchets dans le cadre de la redevance spéciale appliquée aux communes, à compter du 01/01/2022. Approbation des élus à l'unanimité.

D 46-2021 Renouvellement de la convention de fourrière animale

Approbation du renouvellement de la convention de fourrière animale signée avec le Refuge du Val de Loir (Naveil) pour 3 ans au tarif de 1.00 € par habitant avec possibilité de prise en charge du transport à raison de 0,75 € du kilomètre.

D 47-2021 Fonds FACIL de la CATV – subvention 2021 pour l'achat de jeux de plein air

Les élus approuvent la convention d'attribution du fonds FACIL 2021 telle que proposée par la CA TV soit une aide pour un montant prévisionnel maximal de 750 € équivalent à 20% du montant des investissements prévus par la commune pour l'acquisition de jeux de plein air.

D 48-2021 Rapport d'observations de la CRC suite au contrôle de gestion de la CA TV

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la Communauté d'agglomération Territoires Vendômois au cours des exercices 2017 et suivants.

D 49-2021 Achat d'équipements informatiques pour la mairie

Le conseil municipal décide l'acquisition d'équipements informatiques (onduleur et disque dur externe) auprès du fournisseur DIFINTEL (41100) pour un montant de 189.00 € TTC.

D 50-2021 Achat d'un aspirateur pour l'entretien de l'école publique

Le conseil municipal décide l'acquisition d'un aspirateur auprès du fournisseur FICHOT (28300 MAINVILLIERS) pour un montant de 255.34 € TTC.

D 51-2021 Achat d'un souffleur à main pour les services techniques communaux

Le conseil municipal décide l'acquisition d'un souffleur à main auprès du fournisseur LISLE AGRI SERVICE (41100 PEZOU) pour un montant de 285.00 € TTC.

D 52-2021**Achat d'un robot pour la cantine communale**

Le conseil municipal décide l'acquisition d'un robot coupe-légumes auprès du fournisseur PROMOCASH (41100 VENDOME) pour un montant de 975.00 € TTC.

D 53-2021**Installation de l'éclairage intérieur du clocher de l'église**

Le conseil municipal décide l'acquisition et l'installation d'un éclairage à l'intérieur du clocher de l'église auprès du fournisseur GOUGEON (37110 VILLEDOMER) pour un montant de 1072.80 € TTC.

D 54-2021**Désignation d'un référent sécurité routière**

Compte tenu du renforcement des politiques publiques contre toutes les causes d'insécurité routière la Préfecture propose que chaque commune puisse élire un référent sécurité routière qui, en plus du Maire, sera un interlocuteur privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux.

Le conseil municipal désigne Mme Evelyne SERREAU référent sécurité routière.

D 55-2021**Modification du règlement de location de la salle des fêtes – caution ménage**

Le conseil municipal décide de modifier, au 01/01/2022, le règlement de location de la salle des fêtes et de mettre en place une caution ménage de 150 euros pour inciter les locataires à restituer une salle propre.

Questions diverses :

Report de la décision sur le changement éventuel d'opérateur de téléphonie.

Lancement du site internet début janvier 2022.

Maison en péril ruelle des Douves : contact huissier pour établissement d'un devis d'évaluation de l'inventaire avant possible démolition.

Centre aéré La Ruche : réflexions sur activité le mercredi et aux petites vacances – recherches de financements

Voirie : travaux de rive en béton réalisés le 02/12 par la commission voirie sur la route de Malignas (1^{ère} partie)

Travaux à l'étude : l'éclairage à la salle des fêtes et la décoration extérieure de l'école publique

Noël de la commune : distribution des cadeaux aux enfants mais pas de goûter partagé à cause du Covid

Vœux du Maire prévus le 8 janvier à 17h

Affaires scolaires : accès accordé aux parents d'élèves de l'école publique sur la Place du Torrado pour la vente de sapins et d'huitres pour Noël. Accès accordé au parking de la salle des fêtes pour la brocante.